

## RAPPORT DU CNES SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN 2006

# L'Algérie en pole position !!

Initié par le Conseil national économique et social (Cnes) en partenariat avec le Programme des Nations-Unies pour le développement (Pnud), le rapport national sur le développement humain en Algérie 2006 a été présenté jeudi dernier à la Résidence El-Mithak à Alger. Ce sixième rapport du Cnes, le premier à être élaboré selon les standards internationaux, se voulait démontrer que l'Algérie est en pole position en matière de développement humain même s'il ne fait qu'entériner les constats officiels en vogue.

**Chérif Bennaouer - Alger (Le Soir)** - Le développement humain étant défini comme l'élargissement des possibilités de choix ouvertes aux individus, ce rapport a voulu démontrer que l'Algérie, selon le président du Cnes, Mohamed Seghir Babès, a « la prétention d'être un pays en émergence », se rapprochant des pays développés !!!!!. Ainsi, il ressort, selon ce rapport, validé au demeurant par le Pnud, des évolutions positives, des résultats considérés comme tangibles dans la lutte contre la pauvreté, la réduction des inégalités, la satisfaction des besoins humains et la création d'emplois décents. Pour le représentant résident du Pnud à Alger, Marc Destanne de Bemis, l'Algérie est en bonne voie d'atteindre l'essentiel des huit objectifs du millénaire du développement (OMD) avant l'échéance de 2015. Ainsi, l'indice de développement humain (IDH) permet d'évaluer le degré de succès des pays par rapport au niveau de satisfaction des besoins de leurs habitants.

Au-delà de la simple mesure de richesses (le produit intérieur brut, PIB, par tête d'habitant et revenu par tête d'habitant), l'IDH tient compte aussi bien de l'espérance de vie, du niveau d'alphabétisation et d'instruction que du volume des ressources disponibles permettant de jouir de conditions de vie décentes.

En d'autres termes, le développement est mesurable, selon ce rapport, à l'aide de trois variables : la longévité, le savoir et le niveau de vie. (PIB par habitant en dollars parité de pouvoir d'achat).

A cet IDH, sont associés trois autres indicateurs, l'indice de pauvreté humaine (IPH) qui s'attache aux déficits rencontrés dans l'accès au logement et à l'eau, l'alphabétisation des adultes et la nutrition des enfants de moins de 5 ans, l'indice sexospécifique de développement humain (ISDH) qui reflète les disparités sociologiques entre sexes, et l'indice de participation des femmes (IPF) à la vie politique, économique et professionnelle.

### L'Algérie se rapproche des standards mondiaux de développement

Sur la base du calcul de ces indicateurs, et selon les statistiques nationales dont les enquêtes de l'ONS et les informations recueillies auprès des départements sectoriels, des données « tout à fait fiables et conformes aux normes internationales de calcul de ces indicateurs », selon l'expert du Pnud, Jacques Charms, le ressort entre autres constats que l'Algérie se rapproche des standards mondiaux de développement.

Ainsi, l'IDH s'est amélioré, à partir de 2002, sous l'effet de la hausse du PIB par habitant et de l'amélioration de l'espérance de vie en Algérie, égale à celle dans les pays développés, que l'équité entre les genres avance, que la participation de la femme s'améliore durablement depuis 2003 et que le chômage a baissé de 50% entre 2001 et 2005. Ainsi, de 1998 à 2005, la valeur de l'IDH s'est améliorée annuellement de 1,4 point. En 1999, il était de 0,695, en 2004, il a atteint 0,750 et en 2005 il a évolué à 0,761. Ce rythme de progression n'a été que de 1 point sur la période 1985-1995. Et les rapporteurs de relever que la transition démographique, amorcée au milieu des années 70, a été quelque peu masquée par la légère remontée conjoncturelle du taux de natalité, résultat d'un regain de nuptialité de cohortes nombreuses nées entre 1970 et 1985. Le taux de croissance naturelle est passé, en effet, de plus de 2% en 1995 à 1,43% en l'an 2000 pour remonter à 1,69% en 2005. L'indice de l'espérance de vie à la naissance a gagné, entre 1995 et 2005, environ 1,6 point traduisant un gain de longévité de plus de 7 ans. Cette amélioration de l'indice semble due principalement, selon le Cnes, à la baisse du taux de mortalité infantile et infantile-juvénile (de 0 à 4 ans) qui ont régressé annuellement d'environ 6 points pour mille naissances vivantes, à la mortalité maternelle qui a baissé de 3,2 points par an pour 100 000 naissances vivantes

à partir de 1999 et à la baisse du taux brut de mortalité générale, en moyenne, de 3,6 points pour 1000 habitants entre 1995 et 2005. A ces caractéristiques, s'ajoute, pour le Cnes, l'importance de la population âgée de 60 ans et plus, qui est passée de 1,7 million en 1995 à 2,4 millions en 2005, soit une augmentation en moyenne annuelle de 3,5%. Et de noter l'amélioration significative de l'état de santé de la population algérienne en raison des progrès enregistrés dans la protection de la santé et de l'enfant, l'ouverture vaccinale supérieure à 90% avant un an et 92,3% des enfants sont vaccinés contre la rougeole) et dans la lutte contre les maladies transmissibles, à travers les programmes d'action sanitaire mis en place et pris en charge par l'Etat. Mais aussi grâce, selon ce rapport, au renforcement de l'encadrement par les personnels de santé, médicaux et paramédicaux, aux progrès dans l'accessibilité géographique aux services de santé et dans la prise en charge financière des besoins de santé. Sur la période considérée (1995-2005), la progression des filles dans l'enseignement secondaire a été plus forte que celle des garçons avec une évolution annuelle moyenne de 5,12% contre 2,1%. En 2003, la valeur de l'IDH établie par le rapport mondial est de 0,722, classant l'Algérie à la 103<sup>ème</sup> place. Recalculé avec les statistiques nationales, l'IDH pour 2003 est de 0,731, soit un écart entre les deux valeurs, sans grande portée, de 1,2% qui aurait placé notre pays au 100<sup>ème</sup> rang. Pour 2005, l'IDH s'éleva à 0,761 et l'Algérie serait classée au 79<sup>ème</sup> rang et la différence serait alors plus significative, toutes choses étant égales par ailleurs.

**Recul de la pauvreté en 2005**

De même, selon ce rapport, la pauvreté a reculé en Algérie. Ainsi, la valeur de l'IPH, à partir des données nationales, est passée de 25,23% en 1995 à 16,80% en 2005, soit un recul en moyenne annuelle de la pauvreté de 4%. Un résultat qui correspond, selon le Cnes, à la limite inférieure des pays à développement humain élevé et reflète les moyens mobilisés pour la lutte contre la pauvreté à travers la longévité, la réduction des proportions de populations privées d'eau potable, l'alimentation et la nutrition de la mère et de l'enfant. En 1998, l'analphabétisme concernait 34,50% de la population âgée de 15 ans et plus, soit plus de 3

millions d'habitants. Cette population est de 2,6 millions en 2005. En matière d'alimentation et de nutrition, de 1990 à 2003, la consommation des ménages à prix constants a évolué en moyenne annuelle de 3,1% alors que le croît démographique sur la période est inférieur à 1,6%. En fait, la pauvreté humaine recule sous l'effet accusé d'une régression de la malnutrition (l'indicateur d'insuffisance pondérale a diminué de 11,3% par an), et dans une moindre mesure, de la réduction de la mortalité avant 40 ans (4,7%), et de l'analphabétisme (1,38% par an à peine). Certes, le rapport mondial sur le développement humain a classé l'Algérie à la 48<sup>ème</sup> place sur 103 pays, avec une valeur de l'IPH de 21,3 points. A titre indicatif, la valeur de l'IPH-1, recalculé pour 2003, est égale à 19,55 et améliorerait ainsi le rang du pays dans le classement qui passerait à la 44<sup>ème</sup> place. La valeur pour l'année 2005, 16,60, classerait ainsi l'Algérie « en tête des pays à développement humain élevé et à faible incidence de pauvreté, toutes choses étant égales par ailleurs ». Les résultats obtenus dans la lutte contre la pauvreté résultent, considère ce rapport, de la baisse du taux de chômage, réduit presque de moitié (15,3% en 2005 au lieu de 29,5% en 2000), de l'importance des transferts sociaux qui s'élevaient à plus de 770 milliards de dinars, soit 50% de la fiscalité pétrolière et 12,6% du PIB, du renforcement, depuis 2000, des différents dispositifs de protection sociale, d'insertion à travers la promotion d'emplois d'attente, de création de microentreprises, de microactivités ainsi que des actions de solidarité. L'amélioration des conditions de vie à travers les aides à l'accès aux infrastructures sociales de base et au PNDAR dans les zones rurales.

**Satisfecit quant à la politique de soutien à l'emploi**

Aspect corollaire, la politique impulsée par les pouvoirs publics en matière de création d'emplois durables et décents suscite le satisfecit de l'instance consultative qui note que « depuis l'an 2000, l'emploi est resté la préoccupation centrale des pouvoirs publics et un critère fondamental d'évaluation des politiques sectorielles ». En rappelant que l'intervention de l'Etat a consisté en un soutien pour le renforcement des dispositifs d'emploi et d'activité qui comportent les dispositifs d'emplois d'attente (les travaux d'utilité publique à haute intensité de main-d'œuvre (Tuphimo), les contrats de préemploi (CPE), les activités d'intérêt général (AIG) et les emplois salariés d'initiative locale (ESIL) et les dispositifs de création d'activité dont le micro-crédit, la microentreprise, le dispositif de la Caisse nationale d'assurance-chômage. Ainsi, le rapport constate que la population occupée en Algérie qui était de 6,2 millions de personnes en 2001 a crû à 8 millions de personnes en 2005. Ainsi, le rythme de création enregistré est de 6,6% en moyenne par an, correspondant à la création de plus de 1,8 million d'emplois nouveaux depuis l'année 2000. Une performance qui a permis non seulement de satisfaire toute la deman-

de nouvelle de travail, estimée à 924 000 personnes sur la période, mais encore de réduire sensiblement le stock de chômeurs de près de 900 000 personnes et le taux de chômage de 12 points de pourcentage. En indiquant que le programme de soutien à la relance économique (PSRE) a contribué à la création de 800 000 emplois.

### 90% des emplois créés sont précaires

Cela étant, quelque 338 500 emplois équivalents permanents ont été créés. Néanmoins, les emplois créés représentent 90% des emplois créés, pour un taux de perméabilité très faible. Ceci alors qu'une enveloppe de 100 milliards de dinars a été allouée pour la création de ces emplois dont plus de 70% a été absorbé par ces emplois d'attente. Quant au secteur privé, avec une part encore faible (24,3% des PMJ), il offre 28,2% d'emplois salariés même si la contribution à la valeur ajoutée (53,3%) domine celle du secteur public depuis 1998. Tout aussi intéressant de noter que la population active féminine qui s'éleva à 1,42 million de personnes, semble sous-estimée, surtout en milieu rural. Ainsi, les femmes occupées sont des salariées permanentes dans une proportion de 51%, alors que les occupés de sexe masculin n'appartiennent à cette catégorie que dans 38,2% des cas. Cette proportion est largement plus élevée en milieu urbain (57,9% contre 33,1% en milieu rural) qui regroupe plus de 82%. Il est intéressant de noter que la population féminine occupée a crû à 7,4% en 2005, que la proportion de femmes ayant un niveau secondaire (29,6%) est également supérieure à celle des hommes (25,7%), que 26% des femmes occupées ont un niveau d'instruction du supérieur alors que les hommes universitaires ne sont que 8%, et 55% des femmes travaillent dans le secteur public, dans 80% des cas dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Ce faisant, l'instance consultative confirme la baisse du taux de chômage de 27,3% en 2001 à 15,3% en 2005 et à 12,4% en 2006. Même si le chômage féminin reste toujours supérieur à celui masculin, respectivement de 17,5% et de 14%. En précisant au passage que les taux de la pauvreté et du chômage ont été calculés selon l'expert du Pnud, à partir des enquêtes sur le budget et la consommation des ménages pour le premier et des enquêtes sur l'emploi de l'ONS et du recensement de population ainsi que sur la base de la définition préconisée par l'Organisation internationale du travail (OIT) pour le second.

### Le progrès humain s'est amélioré mais...

En somme, le progrès humain en Algérie s'est amélioré, sous l'effet de la hausse du PIB par habitant qui a résulté de l'augmentation des prix des hydrocarbures de la dépense publique, et à la baisse tendancielle, quoique ralentie actuellement, de l'augmentation naturelle de la population. En outre, l'importante baisse du taux de chômage est due moins à la conjonction entre l'augmentation de l'investissement dans la production et l'élevation

de niveau d'instruction et de professionnalisation de la population, l'amélioration du capital humain, qu'au volume de la dépense publique. Cela étant, malgré ces résultats positifs, il reste encore à l'Algérie de faire plus, notamment en matière de santé de la mère et de l'enfant et de lutte contre l'analphabétisme en milieu rural, de résorption des disparités entre catégories socioprofessionnelles, entre générations et entre régions et dans la promotion et la protection du statut socioéconomique de la femme. Ceci confirmant également la nécessité d'une réelle politique de l'emploi, moins dépendante de la dépense publique et des fluctuations des recettes d'exportation des hydrocarbures, une gestion des dispositifs de soutien à l'emploi moins centralisée et mieux organisée et cohérente. En ce sens, le Cnes s'affirme convaincu de la nécessité de donner aux entreprises créatrices d'emplois les moyens de jouer leur rôle et de bien transformer les gains de productivité économique en gains physiques.

### Passer à une économie de marché efficiente

Comme ce rapport souligne la nécessité de mener à terme les réformes structurelles et institutionnelles, de passer à une économie de marché efficiente, et de mieux mobiliser les compétences ainsi que l'investissement étranger et privé. De même, il insiste sur l'aspect primordial de renforcer le capital humain, le savoir et la technicité élevée, en tant que moteur fondamental de la croissance économique. Certes, ce rapport laisse entrevoir des différences entre les données nationales et celles contenues dans le rapport mondial, voire des divergences d'appréciation quant au classement de l'Algérie. Cependant, ces différences sont, affirment les auteurs de ce rapport, imputables aux retards d'actualisation des bases de données internationales et aux ajustements à travers les modèles utilisés pour les besoins de comparabilité au niveau international (statistiques vitales et de comptabilité nationale notamment). Au-delà de la présentation en 2007 de données antérieures à 2005 et faisant fi de toute interprétation politique potentielle, les rédacteurs de ce rapport se sont montrés néanmoins persuadés que l'exercice d'évaluation réalisé, selon les normes du Pnud, a atteint ses objectifs et offre une meilleure lisibilité et visibilité des résultats atteints par notre pays. Cela même si pour Marc de Bemis, ces indicateurs si précis et si rigoureux soient-ils, ne doivent pas constituer une fin en soi mais servir à l'évaluation des politiques entreprises au niveau national.

Dans cet ordre d'idées, Mohamed Seghir Babès a indiqué que ce rapport qui permet à l'Algérie de s'approprier les capacités d'évaluation selon les standards internationaux, requis et constitutive une typologie de référence nationale et internationale, sera soumis à la prochaine session plénière du Cnes, ce dernier devant, selon lui, revenir à son mandat d'institution consultative et interpeller les pouvoirs publics sur l'application des politiques publiques.

C. B.

## L'enjeu de la valorisation des gains de productivité

Le Cnes relève que le PIB par habitant est passé de 1496,8 dollars en 1995 à 3116,7 dollars en 2005, soit un accroissement annuel de 7,6% pour une augmentation annuelle de la population de 1,6%. Le PIB en PPA est passé de 4629,4 dollars PPA en 1995 à 7749,3 dollars PPA en 2005, soit une amélioration annuelle de 5,3%. La volatilité des gains de productivité économique, résultant des prix des hydrocarbures, en est le facteur explicatif pour le Cnes. Selon l'instance consultative, tant que les gains de productivité économique ne se transforment pas effectivement en gains de productivité physique, toute amélioration du développement humain ne peut être que provisoire avec tous les risques possibles sur l'inflation et partant sur la croissance économique, l'emploi et les revenus. Cela même si ces remarques n'impliquent en aucune

manière, selon le Cnes, qu'il ne saurait y avoir d'augmentation de salaire et de traitements sans contrepartie productive immédiate car une telle augmentation a d'autres fondements dont la consécration des compétences. Cela étant, la productivité du travail, comme rapport de la valeur ajoutée à l'emploi, a évolué à la hausse entre 1997 et 2001, à un rythme annuel moyen de 1,5% pour l'ensemble des secteurs productifs, et a enregistré une baisse en moyenne par an de 2,4% sur la période 2001-2005. Cette variation différenciée est davantage le fait de l'évolution de l'emploi qui a connu sur la première période un faible accroissement, négatif si l'on exclut l'agriculture, et une très forte hausse sur la deuxième période, hausse liée aux particularités des secteurs BTP et services à forte création d'emplois.

C. B.

## INFRASTRUCTURES DU MINISTRE DE L'EDUCATION

# Directives pour le respect des délais

«Le délai de réalisation d'un CEM ne doit pas excéder les 10 mois et celui d'un lycée les 13 mois.» C'est une des directives données par Mohamed Nadir Hamimid, ministre de l'habitat et de l'urbanisme qui a présidé avec Boubekeur Benbouzid, ministre de l'Education nationale une réunion de coordination des directeurs de l'éducation et des directeurs du logement et des équipements publics des 48 wilayas, jeudi dernier, à l'Institut de formation et de perfectionnement des instituteurs de Ben Aknoun (ex-ITE). Au cours de cette rencontre, les participants ont eu à évaluer, notamment l'état d'avancement des projets de réalisation des infrastructures sco-

laires. Aussi, le secteur de l'éducation nationale devra réexaminer à l'horizon 2009 quelque 6 000 salles de classe à la faveur de 746 collèges d'une capacité de 600 places pédagogiques et 360 lycées d'une capacité d'accueil de 800 à 1 000 places, dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du système éducatif.

Les projets de ce programme d'investissement ont été lancés de façon à atténuer les disparités existant entre les wilayas dans chaque cycle d'enseignement. Concernant l'enseignement primaire, des wilayas accusant un déficit en structures pédagogiques à l'image de Tébessa, Djelfa, Médéa, Jijel et M'sila devront bénéficier d'un complément de

salles de classe. Par contre, a-t-il ajouté, les wilayas accusant une situation plus favorable ne bénéficieront pas d'un programme d'investissement important, à l'instar d'Ain-Témouchent, Annaba, Guelma et Tizi-Ouzou. Pour ce qui est de l'enseignement moyen, trois wilayas accusent des taux inférieurs à 20%, à savoir Aïn-Témouchent, Alger et Constantine, alors que les autres wilayas enregistrent des taux supérieurs à 20% et qui dépassent souvent 30 et même 40%, comme c'est le cas de Djelfa, Adrar, Tamarrasset et Mila.

S'agissant du taux de croissance du parc des infrastructures de l'enseignement secondaire, le ministre de

l'éducation a indiqué qu'il est encore plus élevé, car 8 wilayas dépassent les 50%, alors que la wilaya de Constantine, qui enregistre une suffisance de places pédagogiques dans ce cycle, affiche un taux de croissance de 6%.

Parmi les objectifs fixés par ce programme, Boubekeur Benbouzid a souligné l'amélioration des conditions de scolarisation et la lutte contre la déperdition scolaire par des mesures incitatives telles que l'extension du réseau des cantines scolaires, demi-pensions et internats, la réhabilitation des établissements, le renouvellement du mobilier scolaire et le développement de l'enseignement à distance. Un exposé-bilan des résultats pour

l'année 2006 concernant le secteur de l'éducation a été présenté. Il est souligné que 1 185 projets ont été inscrits en 2006 au profit du secteur de l'Education nationale, ce qui représente un taux de 47,53% du nombre global des projets dont la réalisation est confiée au secteur de l'habitat et de l'urbanisme.

Concernant les projets finalisés, le document indique que 283 établissements d'une capacité de 167 000 places ont été réalisés dont 80 lycées et 33 internats. Le ministre de l'habitat a indiqué que 250 établissements scolaires ont été livrés en 2006 et que 15 lycées seront prêts à la fin du premier trimestre.

M. O.